



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2017094-0001

signé par

Chantal CLERC, Directrice Adjointe de la DDT des Yvelines

Le 4 avril 2017

**Yvelines
DDT 78**

**Arrêté préfectoral modifiant la composition départementale de Préservation des Espaces
Naturels, Agricoles et Forestiers des Yvelines (CDPENAF)**



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service économie Agricole

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Modifiant la composition de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers des Yvelines (CDPENAF)

Le préfet des Yvelines,

- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L112-1-1 et D112-1-11,
VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L111-4 et suivants,
VU le code de l'environnement et notamment les articles L214-3 et R222-4,
VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
VU le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, modifié par le décret n° 2000-139 du 16 février 2000 fixant les conditions de représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains comités ,
VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,
VU le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatifs aux commissions départementales et interdépartementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en métropole,
VU l'arrêté préfectoral n° 2015215-0008 du 3 août 2015 portant création de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers des Yvelines,
VU l'arrêté préfectoral n° 2017023-0001 du 23 janvier 2017 modifiant la composition de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestier,
VU le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du CIVAM de l'Hurepoix du 19 octobre 2016 indiquant sa dissolution à compter du 30 juin 2017,
VU le courrier du Réseau des AMAP d'Île-de-France en date du 28 mars 2017,
VU le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du syndicat des propriétaires forestiers d'Île-de-France du 11 mars 2017 indiquant sa dissolution et son projet de regroupement au sein d'un nouveau syndicat des forestiers privés d'Île-de-France,
VU le compte-rendu d'administration du syndicat des forestiers privés d'Île-de-France en date du 11 mars 2017,
VU l'arrêté préfectoral n° 2015237-0008 du 25 août 2015 accordant délégation de signature à monsieur Bruno CINOTTI, directeur départemental des territoires des Yvelines,
VU l'arrêté préfectoral n° 2017030-0005 du 30 janvier 2017 portant subdélégation de la signature de monsieur Bruno CINOTTI,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2015215-0008 du 3 août 2015 portant création de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est modifié comme suit :

7°. Au titre d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture :

- Le président du réseau AMAP Île-de-France ou son représentant remplace le président du CIVAM de l'Hurepoix.

9° Le président du syndicat des forestiers privés d'Île-de-France ou son représentant remplace le président du syndicat des propriétaires forestiers d'Île-de-France.

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Versailles, le **04 AVR. 2017**
La directrice départementale
des Territoires des Yvelines
adjointe



Chantal CLERC